

N° 1197.

Cise

AVIS DE CHARGEMENT

D'UNE

ADMINISTRATION
DES POSTES.

Notre

LETTRE REVÊTUE D'UN TIMBRE-POSTE PRÉSUMÉ FRAUDULEUX.

(Exécution de la Circulaire du 10 mai 1849.)

TIMBRE DU BUREAU.



La lettre ci-après décrite, affranchie au moyen d'un timbre-poste présumé frauduleux, a été aujourd'hui l'objet d'un chargement taxé à l'adresse du directeur distributeur } des postes du bureau de } ^(A) *Gisors*

TABLEAU N° 1. — Description de la lettre objet du chargement.

LETTRES NÉES AU BUREAU.		LETTRES REÇUES DES CORRESPONDANTS (b).			ADRESSE. (Copie littérale.)	MOTIF de L'APPLICATION de la taxe.
Boîte de laquelle la lettre a été extraite.	Heure de la levée.	Timbre d'origine.	Bureau par lequel la lettre est parvenue.	Date d'arrivée.		
1	2	3	4	5	6	7
<i>Beauvais</i>	<i>4 h.</i>				<i>Monsieur Leduc Marchand Boucher à Gisors par Gisors</i>	^(c) <i>timbre ayant payé Gisors</i>

TABLEAU N° 2. — Observations.

*Le timbre est parti de Beauvais le 11 Juin 1852
sans le timbre oblitérant le N° 1486
en faveur du timbre
PC de HAM (76)*

A *Beauvais* le *11 Juin* 18*52*.
Le Directeur des Postes,

[Signature]

Pour le bureau des Contraventions à Paris.

16 Juin

N° 1199.

(1)

AVERTISSEMENT.

2023

(1) Indiquer ci-contre, en gros caractères, si le présent avertissement est le premier ou le second.

ADMINISTRATION
DES POSTES.

TIMBRE DU BUREAU.



NOTA. Le présent avis doit être rapporté au bureau, soit par le destinataire lui-même, s'il consent à se présenter, soit par son fondé de pouvoir.

En cas de refus, le destinataire remplit le cadre préparé ci-dessous à cet effet, et il renvoie l'avis au directeur des postes par le facteur.

A M. *ausseur* *Le duc de Bouches*
à *Serfontaine*

M

Vous êtes prié de vouloir bien passer au bureau de poste de cette ville pour y procéder à la reconnaissance d'une lettre à votre adresse, venant de *Beausais*, laquelle a été affranchie au moyen d'un timbre-poste qui a été jugé irrégulier.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un fondé de pouvoir.

Faute par vous de satisfaire à la présente invitation, dans le délai de *trois* jours à dater du second avertissement, la lettre dont il s'agit sera considérée comme refusée et envoyée à l'administration centrale à Paris, pour y être traitée conformément aux règlements.

Veillez, selon vos intentions, rapporter le présent, ou remplir et souscrire l'une des deux formules ci-après.

A *Gisors* le *16 Juin* 1852.

Le Directeur des Postes,

Lesmies

Dans aucun cas, les deux cadres ci-dessous ne doivent être détachés du présent avis.

POUVOIR.

Je soussigné, destinataire de la lettre qui fait l'objet de l'avertissement ci-dessus, autorise M.

à remplir, en mon nom, les formalités d'ouverture et de vérification requises, et à fournir tous renseignements.

A _____ le _____ 1852

Signature :

REFUS DE PARAITRE.

Je soussigné, destinataire de la lettre qui fait l'objet de l'avertissement ci-dessus, déclare refuser de me rendre au bureau et refuser la lettre dont il s'agit.

A *Serfontaine* le *16* 1852.
Signature: *Le duc de Bouches*
serfontaine cette lettre

↑
ave

SERVICE DES POSTES.

Exécution des circulaires administratives des 10 mai 1849 et 1^{er} août même année.

LETTRE D'AVERTISSEMENT.



A M ouvrier Ledru Bouches

A Serizontaine

(Plier sans cacheter.)

Absent